

Propositions pour les priorités nationales de contrôle 2026 portant sur l'activité 2025 présentées par la CNAM lors du CEHPP du 22 mai 2026

- Avec la fin du dispositif de sécurisation modulée à l'activité (SMA), les contrôles réalisés au titre de la campagne 2026 sur l'activité 2025 **pourront désormais concerner l'ensemble des établissements de santé.**
- Ces contrôles porteront sur **l'ensemble du champ MCO**, incluant :
 - Les séjours en hospitalisation complète ;
 - Les séjours de chirurgie ambulatoire et d'interventionnel ;
 - Une prise progressive des contrôles sur les séjours sans nuitée de médecine avec des contrôles exclusivement ciblés sur les actes qui auraient été facturés sous un code CCAM ne correspondant pas à ce qui a été effectivement réalisé ;
 - Les séjours en Unité d'Hospitalisation de Courte Durée (UHCD).
- A moyen terme, il est prévu une **reprise des contrôles sur l'HAD ainsi que l'extension des contrôles au champ SMR** (ce qui suppose des travaux d'outillage structurants).
- ➔ Prochaine étape : l'instruction sur les priorités nationales de contrôles 2026 devrait être publiée d'ici l'été afin de permettre un démarrage des contrôles à la rentrée.